

Information destinée aux étudiants et élèves entrants en formation:

La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire pour les étudiants avant le départ en stage. Or le vaccin connaît actuellement de fortes tensions d'approvisionnement et un plan a été élaboré par le ministère de la santé afin de permettre la vaccination de tous.

Aussi, si vous n'êtes pas encore vacciné, vous devez, **dès le mois de juillet**, vous procurer les doses de vaccins auprès de la **pharmacie à usage intérieur**

Située au CHSA Sainte Anne : 1 rue Cabanis, 75014 Paris

01 45 65 83 94

Téléphoner avant de vous déplacer pour vérifier le stock disponible

en vous présentant muni du présent courrier et d'une prescription unique de votre médecin traitant pour deux doses de vaccin contre l'hépatite B **dès le mois de juillet** : en effet, la couverture vaccinale prévoit deux injections de vaccin **ENGRIX B 20 microgrammes/1 ml**® à un mois d'intervalle, la deuxième au plus tard un mois avant le début du premier stage.

L'administration des vaccins sera réalisée par votre médecin traitant, exceptionnellement, s'il y a lieu, par le service de santé au travail de votre lieu de stage.

Nous vous remercions de suivre ces consignes afin de permettre la vaccination de tous les étudiants en santé concernés.

Pour compléter l'information de votre médecin, ci-dessous l'algorithme préconisé par le Haut Conseil de la Santé Publique

Algorithme décisionnel en période de tension en vaccin contre l'hépatite B
Étudiants et professionnels de santé (en application de l'arrêté du 2 août 2013).

